

Le Président du Conseil Départemental

A

**Madame la Maire
Mairie de la Possession
B.P. 92 rue Waldeck-Rochet
97419 La Possession**

*A l'attention de Monsieur Cyril HOARAU
Mission Projets d'Aménagement et Planification*

Objet : Avis du Département sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de La Possession

Madame la Maire,

Par courrier réceptionné le 21 juillet 2025, vous avez sollicité l'avis du Département dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, au titre des Personnes Publiques Associées (PPA).

Cette procédure vise à mettre en œuvre la décision du Tribunal administratif de Saint-Denis en date du 12 juillet 2022, laquelle enjoint la commune de La Possession à reclasser la parcelle AN 1805, située chemin Bœuf Mort, actuellement en zone AUT (à urbaniser à vocation touristique), en une zone urbaine non touristique.

La commune propose de reclasser ladite parcelle en zone AUBpsfr2, en cohérence avec le tissu résidentiel environnant et notamment compatible avec la localisation dans le périmètre de protection rapprochée (PPR) du forage FR2. Par ailleurs, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) initialement prévue pour le pôle touristique des mi-pentes est remplacée par une OAP adaptée à la nouvelle vocation résidentielle ou mixte du secteur, avec une meilleure intégration environnementale.

Au regard de ces éléments, l'examen du dossier n'apporte pas de remarques particulières sur les évolutions proposées et un avis favorable du Département peut être considéré sur ce dossier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Enregistré le :		19 AOUT 2025	
25005827	T	CT	
D.G.S			Pôle Aménagement X
D.G.A Technique			Police Municipale
D.G.A Epanouissement			Communication
D.G.A Moyens			Cabinet
Pôle Education			CCAS
Pôle Ressources			CDE
T=Traitement		CT= CO Traitement	

Le Président du Conseil Départemental,



Cyrille MELCHIOR